

Appel à candidatures

auprès des communes, intercommunalités,
collectifs de citoyens des territoires des Parcs naturels régionaux
Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escout



*Comment mieux valoriser
les espaces publics
de nos villages et bourgs ?*

Une opération dans le cadre d'un projet européen interreg

Partons 2.0

www.partons2-0.eu

Partons 2.0 : Qu'est-ce que c'est ?

Face à une offre de services publics et commerciaux qui se fait de plus en plus rare en milieu rural, les partenaires du projet européen (Interreg) Partons 2.0 recherchent de l'innovation sur ce thème des services, en s'appuyant tout particulièrement sur une coopération avec les habitants. Ils sont convaincus qu'un environnement plus attractif en services contribuera à une amélioration de la qualité de vie dans nos territoires.

Espaces naturels régionaux et les 3 Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escout ont souhaité, dans le cadre de ce Partenariat européen, **organiser un appel à candidatures sur des projets de valorisation des espaces publics comme services à la population.**

Pourquoi les espaces publics constituent-ils un enjeu dans le développement de votre commune ?

Les parcs publics, les jardins partagés, les aires de jeux, terrains de sport, les places, les rues, les trottoirs, les pistes cyclables, ... sont autant d'espaces publics d'une très grande diversité.

Selon les pratiques qu'il accueille et la perception que l'on en a, chaque espace peut paraître accueillant ou repoussant, confortable ou étriqué, beau ou laid.

Dès lors, **l'enjeu majeur pour un espace public est de lui donner (ou lui rendre) le statut de lieu de vie adapté à ses usages et fonctions**, en révélant simplement les qualités qui lui sont propres. Il s'agit de bien faire de l'espace public un lieu confortable, agréable à parcourir et à regarder; un espace où l'on se sent accueilli et protégé que l'on soit piéton, en fauteuil roulant, cycliste ou automobiliste.

Un espace public, un lieu où l'on se sent «chez soi».

Le présent appel à candidatures se propose d'accompagner des porteurs de projets sur la question :

« Quels sont les démarches à entreprendre ou à compléter et les aménagements à réaliser dans les espaces publics pour améliorer la qualité de vie de la population ? »

L'accompagnement proposé cherchera prioritairement à développer des démarches innovantes sur des sites dont la propriété est publique.

L'innovation existe déjà chez nous,

l'exemple de la commune de Lecelles, un espace vert en centre village.

Pour redonner vie à un espace vert de centre village la commune de Lecelles a créé un espace accueillant, à proximité immédiate de la médiathèque et de la poste communale récemment implantée dans un bâtiment réhabilité, adossé à l'ancien presbytère.

Ce lieu a été conçu avec simplicité, en valorisant les éléments existants. Un ancien verger, qui contenait des variétés anciennes a été complété par de nouvelles plantations. Les usages démontrent le succès de l'aménagement : jeux pour enfants, pique-niques familiaux, ramassage des fruits et pressage des pommes...

À terme, l'installation d'un restaurant pourrait compléter cette offre de services.



Qui peut candidater ?

- Une collectivité
- Une association
- Un groupe d'habitants

L'intérêt pour les collectivités ou collectifs de citoyens d'être candidats à ce projet :

Parce qu'il existe chez vous des espaces publics qui méritent d'être valorisés comme bien commun pour répondre à l'un ou plusieurs des enjeux suivants :

- la qualité de la santé et du bien-être
- la promotion d'un patrimoine
- l'amélioration de la biodiversité
- l'intégration d'un aménagement
- une dynamique économique
- un urbanisme qui n'exclut pas

Les contributions que les partenaires de «Partons 2.0» pourront apporter aux projets lauréats sont diverses et à titre d'exemples :

- la réalisation d'une expertise de votre projet
- la réalisation d'études de faisabilité, d'enquêtes ou autres outils d'aides à la décision
- la formalisation technique de votre projet
- l'organisation d'une animation pour faciliter les échanges entre partenaires locaux
- l'organisation d'une animation spécifique avec les citoyens
- l'organisation d'une animation culturelle dans les espaces publics
- l'organisation de formations
- le montage financier du projet
- l'acquisition de petit matériel
- une communication spécifique sur le projet



Le type de contribution dont le porteur de projet pourrait bénéficier sera déterminé en fonction de la taille du projet, de son plan de financement et de son niveau d'opérationnalité. Il a été évalué un montant moyen **par projet de 15 000 euros TTC.**

Par ailleurs, les candidats retenus bénéficieront aussi d'une expertise commune à l'ensemble des territoires concernés par le projet européen Partons 2.0. Cette expertise commune a pour objectif de faciliter les échanges entre partenaires, et ainsi de s'enrichir des expériences des uns et des autres sur la question plus large de l'offre de services en milieu rural.

La démarche à suivre

Le dossier

- Une présentation générale du projet (localité, contexte géographique et historique, descriptif des sites, objectifs, ...)
- Vos motivations en tant que porteur du projet
- Les partenariats déjà développés autour de ce projet
- Vos attentes par rapport à cet appel à projets

Les critères principaux de sélection

- Innovation dans les objectifs/moyens de valoriser les espaces publics
- Innovation sociale dans la capacité du candidat à impliquer les habitants

La présentation d'engagements formels, notamment financiers, par le porteur de projets et ses partenaires constituera un élément d'appréciation important dans l'analyse de la candidature.

Un formulaire de candidature est à votre disposition sur les sites des opérateurs.

Calendrier

Transmission de votre projet avant le 17 juin 2018

Un jury de dimension transfrontalière sera mis en place pour analyser les candidatures au regard des critères précités.

Contacts

N'hésitez pas à appeler pour nous soumettre votre idée, nous vous aiderons à élaborer votre candidature.

Parc naturel régional de l'Avesnois

Corinne Bury : 03 27 14 90 85
www.parc-naturel-avesnois.fr

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Maxime Lemaire : 03 21 38 92 17
www.parc-opale.fr

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Christophe Tesnière : 03 27 19 19 70
www.pnr-scarpe-escaut.fr

Espaces naturels régionaux

Hervé Naulin : 03 20 12 89 20
www.enrx.fr

Province de Flandre-occidentale (Belgique)

Kelly Gheleyns : 00 32 (0)5 151 94 34
www.west-vlaanderen.be



contact@enrx.fr
www.enrx.fr
www.plantonsledecor.fr

6, rue du Bleu Mouton
BP 70073 - 59028 LILLE CEDEX
métro : République
tél : +33(0)3 20 12 89 12
fax : +33(0)3 20 12 89 39



ENR¹ est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.